



Règlement d'évaluation

Swiss Bonsai Award (SBA)

À l'occasion de la
Exposition suisse de bonsaï et suiseki (SBSA)

En cas d'interprétation du règlement, l'édition allemande fait référence.

Table des matières

1. CONDITIONS GÉNÉRALES	2
1.1 COMPÉTENCE	2
1.2 QUESTIONS EN SUSPENS.....	2
1.3. APPROBATION DES PARTICIPANTS.....	2
2. DROIT DE PARTICIPATION, NOMBRE D'OBJETS EXPOSÉS, CATÉGORIES DE PARTICIPATION	2
2.1. DROIT DE PARTICIPATION	2
2.2. NOMBRE D'OBJETS EXPOSÉS.....	2
2.3. CATÉGORIES ET SOUS-CATÉGORIES DE PARTICIPATION	2
2.4. CONCOURS DES GROUPES DE TRAVAIL ET DES MEMBRES COLLECTIFS.....	3
3. ANONYMAT	3
4. ÉQUIPE DU JURY & JURÉS	3
4.1 L'ÉQUIPE DU JURY	3
4.2 RENDRE DES COMPTES.....	3
4.3 COMPÉTENCES	4
4.5 CONDITIONS POUR LES JURÉS	4
4.6 BÉNÉVOLAT	4
5. ÉVALUATION.....	4
5.1 PROCESSUS D'ÉVALUATION	4
5.2 CRITÈRES D'ÉVALUATION	4
5.2 TRAITEMENT DES RÉSULTATS.....	5
5.3 PUBLICATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION	5
5.4 ÉVALUATIONS EN DEHORS DU SWISS BONSAI AWARD (SBA).....	5
6. CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX	5
6.1 PROCLAMATION DES RÉSULTATS	5
6.2 VAINQUEUR PLANTES.....	5
7. HISTORIQUE DU RÈGLEMENT D'ÉVALUATION :	5
8. ENTRÉE EN VIGUEUR.....	6



1. Conditions générales

1.1 Compétence

Le Swiss Bonsai Award (SBA) est un concours de l'Association Suisse des Amis du Bonsaï et du Suiseki (ASAS) qui est évalué par un jury de l'ASAS. Le SBA a généralement lieu à l'occasion d'une exposition suisse de bonsaïs et de suiseki. Celle-ci est déléguée à un organisateur par la conférence des délégués de la VSBS, l'évaluation restant toutefois l'affaire de la VSBS. Des groupes de travail, des membres collectifs ou des membres de l'ASISP peuvent être désignés comme organisateurs.

1.2 Questions en suspens

Tous les points, questions ou autres concernant les conditions d'évaluation seront traités et décidés par le comité de la VSBS, en concertation avec le groupe de jurés.

1.3. Approbation des participants

L'inscription au Swiss Bonsai Award implique pour les participants l'acceptation inconditionnelle du présent règlement d'évaluation.

2. Droit de participation, nombre d'objets exposés, catégories de participation

2.1. Droit de participation

Sont autorisés à participer les membres de VSBS ou les personnes domiciliées en Suisse..

2.2. Nombre d'objets exposés

Les participants ne peuvent inscrire que 3 exemplaires au maximum, toutes catégories et sous-catégories confondues. Les plantes gagnantes (1ère place) des 3 dernières années ne peuvent pas participer au concours.

2.3. Catégories et sous-catégories de participation

La hauteur des arbres indique la catégorie dans laquelle les arbres peuvent démarrer (JIN n'est pas inclus). Les points de mesure suivants sont déterminants pour la mesure de la hauteur des arbres :



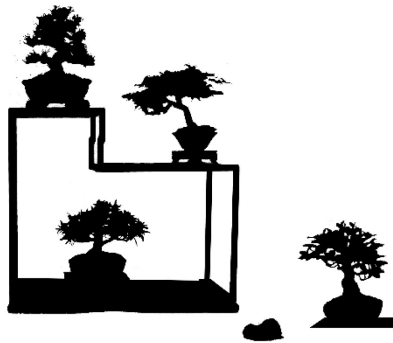


Pour la catégorie Shohin Bonsai, les sous-catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6 Display sont proposées.
 Chaque arbre de la sous-catégorie doit correspondre à la taille de l'arbre :

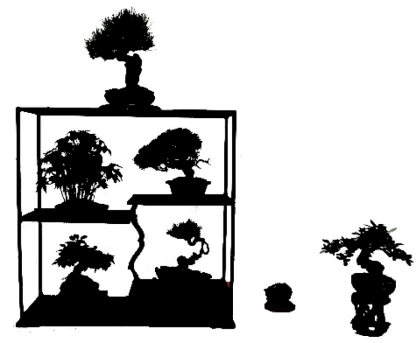
Bsp: 1er Display



4er Display



6er Display



Pour les catégories bonsaï et grand bonsaï, les sous-catégories feuillus et conifères sont proposées.

Pour le shohin, les sous-catégories seront regroupées s'il n'y a pas au moins 2 exposants par sous-catégorie au départ. Pour les feuillus, les conifères, les sous-catégories seront regroupées dans la catégorie correspondante s'il n'y a pas au moins 2 exposants au départ.

Taille de l'arbre	Catégorie	Sous-catégories
15 – 25 cm	Shohin Bonsaï	1er, 2er, 3er, 4er, 5er, 6er Display
26 - 65 cm	Bonsaï	Arbre à feuilles caduques
26 - 65 cm		Conifères
66 cm und grösser	Grand Bonsaï	Arbre à feuilles caduques
66 cm und grösser		Conifères

2.4. Concours des groupes de travail et des membres collectifs

Les groupes de travail et les membres collectifs de la VSBS bénéficient d'une surface d'exposition pour faire connaître leurs activités aux visiteurs. La meilleure présentation sera déterminée par un vote du public. Le vainqueur recevra un challenge.

3. Anonymat

Les noms des participants restent inconnus du jury jusqu'à la fin de l'évaluation.

4. Équipe du jury & jurés

4.1 L'équipe du jury

L'équipe de jurés est constituée à partir du pool de jurés de la VSBS. Elle peut être accompagnée par un expert de renommée internationale.

4.2 Rendre des comptes

L'équipe de jurés, ou les jurés, n'ont pas besoin de justifier leur décision.
 Les décisions ne peuvent pas être contestées, même par voie juridique.



4.3 Compétences

Le chef du jury est habilité, sur proposition des jurés, à exclure un participant ou une participante du concours en cas de soupçon fondé d'irrégularité. Les plantes infestées de parasites sont considérées comme irrégulières si l'infestation est détectée pendant le jugement. L'arbre doit être immédiatement retiré de l'exposition par l'organisateur.

4.5 Conditions pour les jurés

Les juges ne sont pas autorisés à toucher les bonsaïs, en particulier les feuilles, les fleurs, les aiguilles ou l'écorce.

4.6 Bénévolat

L'équipe du jury travaille bénévolement. Les frais de déplacement occasionnés peuvent être réclamés conformément au règlement des frais. La VSBS s'occupe des boissons et de la restauration le jour de l'évaluation.

De plus, la VSBS prend en charge les frais d'entrée pour le week-end et une contribution de CHF 50.-- pour le repas de gala pour toute l'équipe de jurés.

5. Évaluation

5.1 Processus d'évaluation

L'évaluation se fait en deux tours. Lors du premier tour, une présélection a lieu au sein des catégories/sous-catégories.

Lors du deuxième tour, les jurés choisissent en commun la première, la deuxième et la troisième place de chaque catégorie/sous-catégorie.

Les critères d'évaluation suivants sont pris en compte.

5.2 Critères d'évaluation

Critère	Description
Impression générale	Effet artistique (présentoir, table, décoration murale ...)
Tronc	Racine, ligne de tronc, rajeunissement, expression de l'écorce
Couronne	Forme de la couronne, structure des branches, (ramification principale, secondaire, fine, expression du jin)
Barquette	Choix de la coupe, de la pierre, de la plaque, etc. Placement de la/des plante(s) dans le récipient
Artisanat	Qualité du fil, étirage, coupe, interfaces, jin, shari, etc.
Vitalité	État des feuilles, aiguilles, fleurs, fruits
Surface du sol	Sous-plante, pierres, herbes, mousse, etc.

Il appartient à chaque équipe de jurés de décider s'ils souhaitent utiliser la feuille d'évaluation publiée sur le site Internet.



5.2 Traitement des résultats

Les trois premiers classés de chaque catégorie, ou sous-catégorie le cas échéant, reçoivent un certificat. Tous les autres participants reçoivent une attestation de participation pour leurs bonsaïs.

Tous les arbres participants, et en particulier les trois premiers classés, seront inscrits à l'exposition de l'European Bonsai Association (EBA) qui aura lieu l'année suivante. Le délégué de la VSBS EBA, ou des personnes spécialement choisies à cet effet, décident de la participation des arbres.

5.3 Publication des critères d'évaluation

Les critères d'évaluation seront publiés sur la page d'accueil de la VSBS (www.bonsai-vsbs.ch) et sur la page d'inscription de la SBA.

5.4 Évaluations en dehors du Swiss Bonsai Award (SBA)

D'autres évaluations, par exemple de l'AFP, de clubs de l'étranger, de partenaires & de sponsors, peuvent être effectuées. Elles ne doivent toutefois pas influencer l'évaluation du SBA.

6. Cérémonie de remise des prix

6.1 Proclamation des résultats

La cérémonie de remise des prix, la proclamation des résultats et la remise des certificats auront lieu lors du dîner de gala du samedi soir. Les attestations de participation seront déposées le dimanche, peu avant la fin de l'exposition, avec les bonsaïs exposés.

Il est également possible d'envoyer ces deux documents par la poste à l'issue de l'exposition.

L'annonce des évaluations externes peut également avoir lieu lors du dîner de gala.

6.2 Vainqueur Plantes

- Les plantes gagnantes des catégories et sous-catégories ne peuvent pas participer au concours pendant les 3 années suivantes. Ils sont inscrits dans le registre des vainqueurs de la VSBS et documentés par une photo. Le registre des vainqueurs est mis en ligne sur la page d'accueil de la VSBS.
- Ils ont la possibilité de représenter la Suisse l'année suivante à l'exposition de l'European Bonsai Association (EBA). Si le premier classé ne souhaite pas participer, le deuxième ou le troisième classé sera pris en compte. Si les arbres gagnants ne proviennent pas de membres de l'ASBS, les propriétaires doivent organiser eux-mêmes le transfert de leurs arbres à l'exposition EBA ou prendre en charge une partie des frais de transport.

7. Historique du règlement d'évaluation :

05.06.2020 Révision (version 2)
29.10.1984 Édition 1 (version 1)



Vereinigung Schweizer Bonsai- und Suiseki-Freunde
Associazione Svizzera degli Amici di Bonsai e Suiseki
Associazione Svizzera degli Amici di Bonsai e Suiseki

8. Entrée en vigueur

Le règlement d'évaluation a été approuvé le 07.11.2023 par le comité directeur, en accord avec l'équipe du jury, et remplace le règlement du 05.06.2020.

Le président

M. Sallin